

Fenouillet, le 27 janvier 2011

Monsieur Pascal PIOTROWSKI  
Directeur des Ressources Humaines  
Société EASYDIS

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (article L.2242-1 et suivants du code du travail) qui débutera le 28 janvier 2011, nous vous faisons parvenir les revendications du SNTA - FO.

### **SALAIRES**

En ce contexte de « crise » la question d'une meilleure répartition des richesses est un élément fondamental. De cette évidence sociale, au sein de l'entreprise comme au sein de l'économie, le salaire reste un des éléments concrets qui permet d'assurer aux salariés des conditions de vie décentes. C'est pourquoi, **FO revendique une augmentation générale de 4 % en une seule fois** sur les salaires réels pour tous (employés et encadrement), à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

### **GRILLE DES SALAIRES**

Nous demandons une revalorisation de la grille des salaires Easydis 2011, avec **une progressivité** pour les différents niveaux et avec une pente à 25% minimum, sur la base d'un niveau 1A égal au smic + 1%.

### **EMPLOI**

L'Emploi, est évidemment **au cœur** de nos préoccupations et de nos revendications. C'est pourquoi, nous demandons de faire un point - bilan général notamment sur le remplacement des départs par des CDI.

### **PERMANENCE ET ASTREINTES**

**FO** revendique une revalorisation des contreparties dues aux astreintes « de semaine » et aux astreintes « de fin de semaine et jours fériés ».

### **MEDAILLE DU TRAVAIL**

**FO** demande d'offrir aux récipiendaires, de façon définitive inscrite dans l'accord d'entreprise, une journée non travaillée payée.

### **ABONDEMENT**

**FO** revendique l'augmentation de l'abondement des différentes tranches de versement.

### **RESTAURATION ENTREPRISE**

**FO** revendique l'augmentation de la contribution employeur sur tous les sites.

### **BON D'ACHAT LESSIVE**

**FO** revendique une solution pratique pour tous les entrepôts, notamment ceux qui sont très éloignés de nos magasins.

Souhaitant qu'une grande attention soit apportée à nos demandes, nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Délégué syndical central Easydis  
Marius PONDY**

Copie à

- Yves DESJACQUES Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino
- Gérard MASSUS, Directeur des Relations Sociales du Groupe Casino